

Bulletin N°15 – 13 octobre 2022

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

Ceci est le dernier bulletin Inf'eau 44 pour la saison. Des restrictions restent en cours. Pour connaître les mesures de restriction en vigueur en attendant le retour du bulletin Inf'Eau 44, rendez-vous sur le site de la Préfecture de la Loire-Atlantique :

<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Secheresse>

Résumé :

Un nouvel allègement des restrictions est acté dans l'arrêté du 13 octobre 2022 pour la zone Loire avec un passage en vigilance et un passage en alerte renforcée pour la zone de la Vilaine.

Les zones de l'Oudon, l'Erdre amont, les affluents Sud et Nord de la Loire, Brière-Brivet et l'ensemble des sous-bassins de la Sèvre-Nantaise, les Côtiers Bretons réalimentés et non réalimentés par la Loire et Logne/Boulogne/Ognon restent en **crise.**

La zone de la Vilaine et de l'Erdre-Aval sont en **alerte renforcée.**

La zone Loire et la zone du Lac de Grand Lieu sont en vigilance.

Il n'y a plus de restrictions pour les usages de l'eau potable.

Dates à retenir :

Deux réunions d'information sur le protocole « plan d'eau » et le protocole « forage » sont organisées d'ici la fin de l'année avec deux temps :

1. Rappel des démarches à effectuer pour les protocoles (plans d'eau et forages) avec les échéances officielles
2. Temps d'échange

✓ **Le mardi 29 novembre de 10h à 12h**

Lieu : Chambre régionale des Pays de la Loire Antenne d'Ancenis - ZAC Aéroport - 6 place Hélène BOUCHER - Ancenis

✓ **Le jeudi 8 décembre de 10h à 12h**


Lieu : : Lycée Saint-Clair, 29 rue de Rennes - Derval

Pluviométrie des semaines passées par zone d'alerte :

Zone d'alerte*/ Station	Pluviométrie en mm		
	Semaine 38	Semaine 39	Semaine 40
1 (Vilaine) /Derval	4.4	14.9	2.1
3a (Erdre amont) /Joué-sur-Erdre	4.6	16.3	1.6
3b (Erdre aval) /Carquefou	3.3	16.6	0.9
3c (Affluents Nord Loire) /Vallon-de-l'Erdre_Lasnerie	6	16.8	1.1
3d (Affluents Sud Loire) /Le Pallet	2.9	24.5	1.3
3f (Brière-Brivet) /Assérac_Barzin	2.5	15.2	1.5
4 (Sèvre-Nantaise) /Le Pallet	2.9	24.5	1.3
5(Côtiers Bretons) /Villeneuve-en-Retz	3.9	15.3	0.7
6a (LOGNE BOULOGNE OGNON) Laujardière, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	1.9	22.6	1.1

*Toutes les zones ne sont pas présentées

Prévisions météo à 7 jours (Carquefou)

	Jeudi 13 octobre	Vendredi 14 octobre	Samedi 15 octobre	Dimanche 16 octobre	Lundi 17 octobre	Mardi 18 octobre	Mercredi 19 octobre
Temps							
T° min / max (°C)	12/17	16/18	14/19	13/20	15/19	14/24	17/26
Pluie (mm)	2	4	8	1	0	0	0

Sources : Weather Measures / MétéoCiel / MétéoFrance

Situation des ressources en eau au 09/10/2022

L'arrêté du 13 octobre 2022 place la zone Loire en vigilance et la zone Vilaine en alerte renforcée. Pas de changement sur les autres zones

Zone d'alerte	Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Mesures au 22/09 Arrêté précédent	Valeur des 6 jours précédents	Mesures au 09/10
			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
1 VILAINE	Débits	La Chère à Derval	150 l/s	60 l/s	50 l/s	103 l/s	114-116-137-134-121-122	112 l/s
2 OUDON	Débits	Segré (SDAGE)	600 l/s	300 l/s	100 l/s	241 l/s	213-187-186-202-165-158	153 l/s
3a ERDRE AMONT	Débits	Nort sur Erdre (SDAGE)	70 l/s	60 l/s	50 l/s	55 l/s	91-89-73-65-56-50	39 l/s
3b ERDRE AVAL	Niveau de l'Erdre	Port Jean (Carquefou)	4,29 m NGF	4,22 m NGF	4,19 m NGF	4,14m NGF		4,14m NGF
3c AFFLUENTS NORD LOIRE	Note ONDE	/	Note ONDE < 8,5	Note ONDE < 8	Note ONDE < 7	3,83 (09/09)	/	1,83 (23/09)
3d AFFLUENTS SUD LOIRE	Note ONDE	/	Note ONDE < 8,5	Note ONDE < 8	Note ONDE < 7	3,83 (09/09)	/	1,83 (23/09)
Zone 3e LOIRE	Taux de salinité	Buzay	/	/	Taux de salinité >1g/l	1,4g/l (le 19/09)		1,62 g/l (le 10/10)
	Débits	Montjean sur Loire (point SDAGE)	127 m³/s	110 m³/s	100 m³/s	122 m³/s	143-152-160-166-166	162 m³/s

Zone d'alerte	Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Mesures au 22/09 Arrêté précédent	Valeur des 6 jours précédents	Mesures au 09/10
			ALERTE	ALERTE RENFORCE	CRISE			
3f BRIERE-BRIVET	Note ONDE	/	Note ONDE < 8,5	Note ONDE < 8	Note ONDE < 7	3,83 (09/09)	/	1,83 (23/09)
4 SEVRE NANTAISE	VOIR TABLEAU ARRÊTÉ INTERDÉPARTEMENTAL (Page 3)							
5 COTIER BRETON	Taux de salinité	La Pommeraiie			Taux de salinité > 0,7 g/l	0,30 g/l (le 19/09)		0,36 g/l (le 10/10)
	Débites	Falleron à St-Etienne-de-Mer-Morte	120 l/s	40 l/s	25 l/s	0 l/s	0-0-0-0-0-0	0 l/s
6a Logne Boulogne Ognon sans relation avec le niveau du Lac de Grandlieu	Débites	Logne à Saint Colomban	150 l/s	60 l/s	30 l/s	0 l/s	12-5-1-0-3-2	1 l/s
6b LAC DE GRANDLIEU eaux superficielles	Cote de Buzay	Buzay	<1,55m au 1/07 <1,43 m au 1/08 <1,30m au 1/09			1,39m (le 19/09)		1,39m (le 10/10)

Sources : DREAL (BDColiane), OFB, CD44, SAH

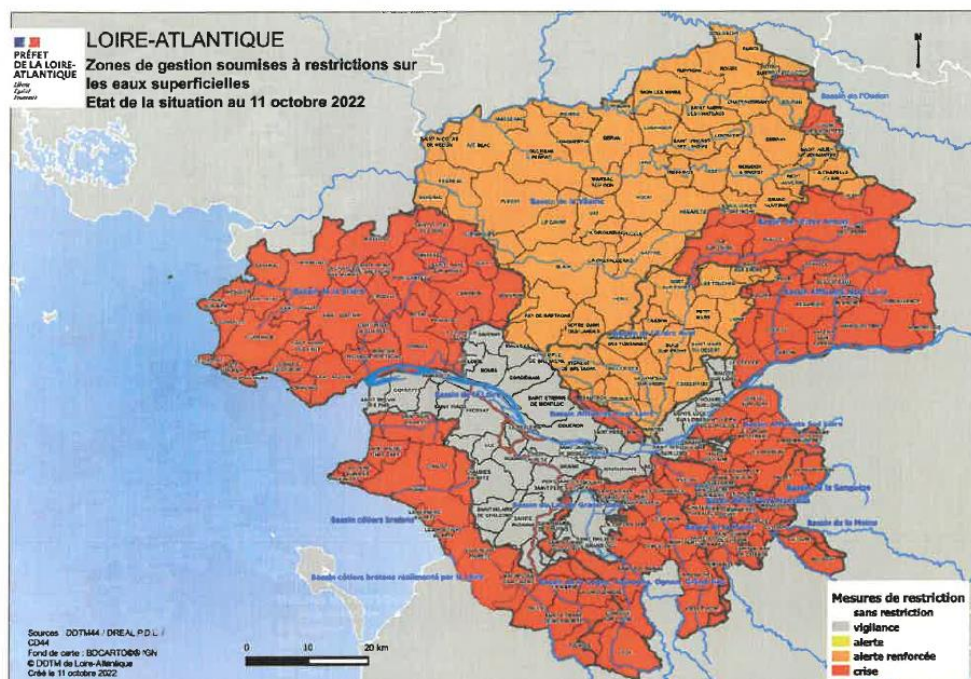
Pour rappel, les mesures de gestions associées aux différents niveaux sont déclenchées lorsque le débit moyen journalier est inférieur au débit seuil 3j consécutifs (et que l'analyse des prévisions météorologiques ne permet pas d'envisager une amélioration de la situation à court terme) et sont levées lorsque le débit moyen journalier est supérieur au débit seuil 7 jours consécutifs (et que l'analyse des prévisions météorologiques confirme une tendance à la hausse).

Zone d'alerte	Mode de gestion	Station de référence	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCE	CRISE	Mesures au 22/09 Arrêté précédent	Valeur des 6 jours précédents	Mesures au 09/10
4 SEVRE NANTAISE (SNaSup 1)	Débites	Tiffauges	1320 l/s	330 l/s	270 l/s	200 l/s	89 l/s	681-494-275-296-986-379	286 l/s
		Saint-Mesmin	-	300 l/s	170 l/s	150 l/s	288 l/s	291-278-262-209-154-126	113 l/s
		Vertou	-	1150 l/s	900 l/s	570 l/s	532 l/s	1406-1040-784-934-735-871	992 l/s
MOINE (SNaSup 2)	Débites	Saint-Crespin-sur-Moine	600 l/s	450 l/s	310 l/s	250 l/s	/	Pas de données	/
SANGUEZE (SNaSup 3)	Débites	Tillières	26 l/s	15 l/s	10 l/s	5 l/s	0 l/s	0-0-0-0-0-0	0 l/s
MAINE (SNaSup 4)	Débites	Saint-Georges de Montaigu	-	50 l/s	20 l/s	10 l/s	7 l/s	9-1-4-7-8-11	12 l/s
		Remouillé	-	270 l/s	110 l/s	90 l/s	103 l/s	574-395-209-192-183-170	153 l/s

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Les mesures réglementaires sont celles en vigueur au 13/10/2022 par Zone d'Alerte :

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
<p>Zone 3e : Loire</p> <p>Zone 6b : Lac de Grand-Lieu</p>		<p>Zone 1 : Vilaine</p> <p>Zone 3b : Erdre Aval</p>	<p>Zone 2 : Oudon</p> <p>Zone 3a : Erdre Amont</p> <p>Zones 3C et 3D : Affluents Nord Loire Affluents Sud Loire</p> <p>Zone 3F : Brière-Brivet</p> <p>Zone 4 : Maine, Sanguèze Sèvre-Nantaise, Moine</p> <p>Zone 5 Côtiers Bretons non réalimentés par la Loire</p> <p>Côtiers Bretons réalimentés par la Loire (y compris le canal d'amenée depuis la Loire)</p> <p>Zone 6a Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu</p>



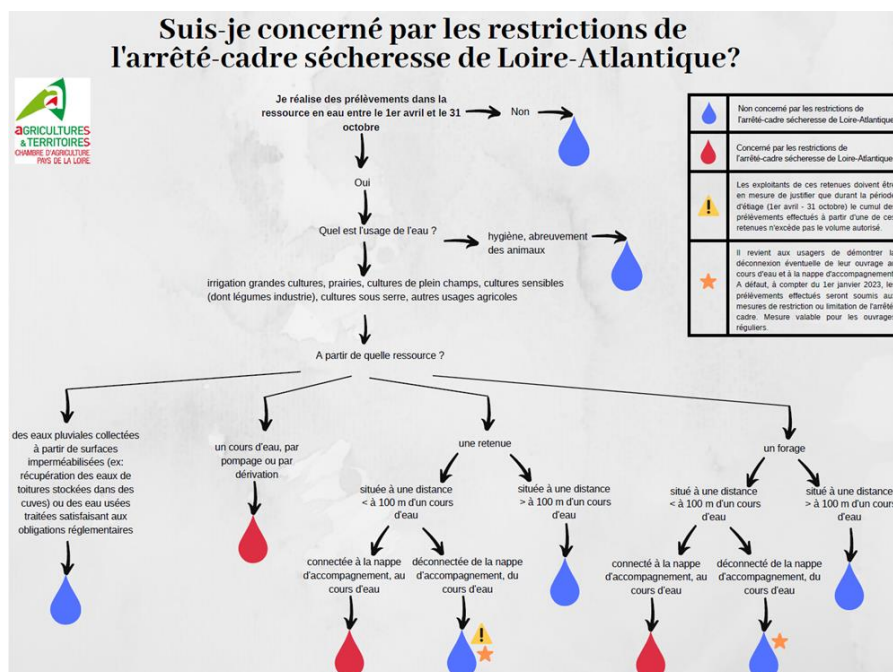
Usages agricoles	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Grandes Cultures, Prairies, Cultures de plein champ	- Communication - Réunion du comité sécheresse	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction	Interdiction
Cultures sensibles (maraichage) Cultures irriguées par technique économes (micro-aspersion, goutte à goutte)	- Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*
Cultures sous serre et jeunes plants en pépinières	- Communication - Réunion du comité sécheresse - Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements
Besoins des sites d'élevages (hygiène, abreuvement)		Ne sont pas concernés par ces mesures		

*Taux de réduction de 30% du volume hebdomadaire maximal autorisé

Pour savoir si votre prélèvement est concerné par l'arrêté cadre sécheresse qui régit l'utilisation de l'eau selon le type de ressource et le type d'usage, consulter le logigramme ci-dessous.

Pour rappel, chaque exploitant doit démontrer la déconnexion éventuelle de son ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement avant le 31 décembre 2022. Les démarches à suivre sont disponibles ici :

https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_connexion_plan_eau_nappe.pdf



**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire –
Site de Nantes**

Rue Pierre Adolphe Bobierre –
La GERAUDIERE
44939 NANTES
Tél. 02 53.46.60.00

Rédaction : Sophie HEMONT

Comité de relecture :

Reproduction interdite

Retrouvez l'inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>

Avec le soutien financier de :

